

que le Roi de Prusse a fait déclarer par ses Ministres chez les Puissances étrangères « Que de » pareils bruits étoient absolument faux & artificieusement supposés ; qu'ainsi ils ne devoient pas trouver la moindre créance : Que » S. M. fidèle aux engagements qu'elle a contractés, étoit dans la ferme résolution de ne » point écouter de propositions pour une paix séparée, & qu'elle ne s'y prêteroit que communicativement & de concert avec la Couronne de France &c. »

• Si cependant les affaires présentes des Cours de *Dresde* & de *Berlin* n'alloient pas à une rupture ouverte, on l'attribueroit à l'interposition de la puissante médiation de l'Impératrice de Russie, qui, sur les représentations des Ministres qui résident auprès d'elle, s'emploie à dissiper l'orage, & à détourner sur-tout S. M. Prussienne d'attaquer l'Electorat de *Saxe*.

Nous laisserons, jusqu'à un autre mois, les affaires des Cours de Prusse & de Saxe dans cette indécision, & avant de passer aux Armées qui sont sur les frontieres de Bohême, nous rapporterons ce qui a ensuivi l'élection d'un Roi des Romains faite le 13. Septembre à Francfort sur le *Meyn*.

*Francfort.* Non-obstant l'absence & les protestations renouvelées des Ministres Electoraux de *Brandebourg* & du *Palatinat*, qui se sont retirés à *Hanau* dans le tems fixé pour donner un nouveau Chef à l'Empire, l'activité de la voix de Bohême suspendue à la Diette, qui fit monter le feu Electeur de Bavière sur le Trône Impérial, fut rétablie & reconnuë; & l'Electeur de Mayence ayant fait faire l'appel pour les Ambassadeurs absens, une fois ayant la prestation

II.  
*Circumstances de l'Electio[n] Impé-riale.*